

plus important que l'immédiat, consiste à résoudre les problèmes qui, laissés sans réponse depuis des années, ont violemment déchaîné les combats et les conflits de l'heure présente. En ce qui concerne cet objectif éloigné, d'importantes résolutions ont été présentées ce soir par la délégation des États-Unis. C'est une initiative dont nous apprécions toute la valeur et notre délégation accordera à ces résolutions toute l'attention qu'elles méritent et pourra, je l'espère, les commenter plus tard de façon détaillée.

Pour ce qui est du but premier et immédiat, l'Assemblée a adopté il y a quelques heures, à une très forte majorité, une résolution qui devient une recommandation de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous devons maintenant nous demander comment les Nations Unies pourront aider à obtenir des pays les plus immédiatement intéressés, l'acquiescement aux dispositions de la résolution, acquiescement absolument indispensable à l'application de cette même résolution. Comment pouvons-nous obtenir leur appui et leur coopération, qui nous sont nécessaires, et comment pouvons-nous y parvenir rapidement.

Le représentant de l'Inde vient de nous lire, au nom d'un certain nombre de délégation, une très importante résolution relative à cette question. Les paragraphes 2 et 3 de la résolution renferment des propositions précises tendant à la création d'un organisme qui en facilite l'application. Je me demande si un tel organisme répond à la tâche complexe et difficile qui nous attend. Je ne m'oppose nullement à la résolution dont nous venons d'entendre la lecture. J'en mesure l'importance et je comprends l'esprit qui l'a inspirée. Je propose cependant de confier au secrétaire général une responsabilité supplémentaire, non pas contradictoire, mais supplémentaire: celle de dresser un plan de création d'une force internationale chargée de réaliser et de surveiller la suspension d'armes envisagée dans la résolution que l'Assemblée a déjà adoptée.

A cette fin, ma délégation désire soumettre à l'Assemblée un très bref projet de résolution que je me permets de vous lire:

L'Assemblée générale, consciente de l'urgente nécessité qu'il y a de faciliter l'application de la résolution (A/3256) du 2 novembre, demande en priorité au secrétaire général de lui soumettre dans les quarante-huit heures un plan pour la création, avec l'accord des pays intéressés, d'une force internationale des Nations Unies chargée de réaliser et de surveiller la cessation des hostilités conformément aux termes de la résolution mentionnée ci-dessus.^ω

Je présume que pendant ce bref délai, le secrétaire général se mettra en communication avec les parties immédiatement intéressées, qu'il recherchera leur concours,—indispensable, j'ose le répéter,—pour mettre en œuvre la résolution précédente, qu'il s'efforcera d'obtenir l'aide et la collaboration de tous les autres qui, à son avis, pourraient l'appuyer dans cette tâche d'une importance capitale.

Ce projet de résolution que je viens de vous lire et qui vous sera distribué dans quelques instants, vise aussi à faciliter et à rendre effectif l'acquiescement à la résolution que nous avons déjà adoptée, de la part de ceux dont l'acquiescement est indispensable. Elle vise également à soumettre cet acquiescement à une surveillance internationale par les Nations Unies. Enfin, elle tend à mettre immédiatement fin au combat et aux effusions de sang, même pendant que le secrétaire examinera la question et se préparera à présenter un rapport dans les quarante-huit heures.

Si ce projet de résolution,—qui ne me semble pas venir en conflit avec celui dont notre collègue indien vient de nous donner lecture,—agréait à l'Assemblée générale, s'il était accepté en vitesse, le secrétaire général pourrait se mettre sans délai à la tâche importante que lui fixe le projet de résolution. Je m'excuse d'ajouter de la sorte à ses lourdes fonctions, que le projet de résolution antérieur accroît déjà. Mais ne savons-nous pas qu'il peut porter de tels fardeaux avec générosité et compétence.

Dans l'intervalle de quarante-huit heures, nous pourrions poursuivre notre étude et en venir à une décision sur le projet de résolution des États-Unis et sur les autres projets de résolutions relatifs à la grave et dangereuse situation actuelle dont est saisie l'Assemblée générale, en ce qui concerne les aspects immédiats de cette situation et ses répercussions générales et éloignées, peut-être plus importantes encore.

A la même réunion, ce projet de résolution fut adopté par 57 voix affirmatives et sans dissidence. Il y a eu 19 abstentions, y compris celles du Royaume-Uni, de la France et des pays du bloc soviétique.

^ω Projet de résolution des États-Unis en date des 1^{er} et 2 novembre demandant un cessez-le-feu et le retrait des forces.